conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version 3.0

Date de révision: 23.11.2022

Numéro de la FDS: 102000029318

Date d'impression: 25.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Code du produit 071295D80

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

mélange

Utilisation de la substance/du : Agents de coloration, pigments

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société **ECKART GmbH**

Guentersthal 4 91235 Hartenstein

Téléphone : +499152770

Téléfax : +499152777008

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

: msds.eckart@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)

Call and response in your language is possible.

Contract no.: ECKART29003-NCEC

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes

aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version 3.0

Date de révision: 23.11.2022

Numéro de la FDS: 102000029318

Date d'impression: 25.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes

aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P264 Se laver la peau soigneusement après

manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des

yeux/ du visage.

Intervention:

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une

installation d'élimination des déchets

agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

cuivre

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE	RÈGLEMENT (CE)	(% w/w)
	NoIndex	No 1272/2008	
	Numéro		
	d'enregistrement		
cuivre	7440-50-8	Acute Tox. 4; H302	>= 50 - <= 100
	231-159-6	Eye Irrit. 2; H319	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 25.11.2022 3.0 23.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

	01-2119480154-42	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	7440-66-6 231-175-3 030-001-01-9 01-2119467174-37	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 25 - < 50
octadécylamine	124-30-1 204-695-3 612-282-00-8 01-2119473804-32	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version 3.0

Date de révision: 23.11.2022

Numéro de la FDS: 102000029318

Date d'impression: 25.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Movens d'extinction

Poudre spéciale contre les feux métalliques

appropriés

Sable sec poudre ABC

Moyens d'extinction

Eau

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection

particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

> Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version 3.0

Date de révision: 23.11.2022

Numéro de la FDS: 102000029318

Date d'impression: 25.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement

étiquetés.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter la formation de poussière.

Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.

Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation

adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Ne pas fumer. Se

laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Tenir

à l'écart des produits tabagiques.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Les installations et le matériel électriques doivent être

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version 3.0

Date de révision: 23.11.2022

Numéro de la FDS: 102000029318

Date d'impression: 25.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

aires de stockage et les conteneurs

conformes aux normes techniques de sécurité.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -Ne pas fumer. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

stocker a la chaleur ni au soleil.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes

techniques de sécurité.

Information supplémentaire

sur les conditions de

stockage

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Précautions pour le stockage

en commun

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement

alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions

exothermiques.

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-

inflammables.

Humidité : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base	
cuivre	7440-50-8	VME (Fumées)	0,2 mg/m3	FR VLE	
			(Cuivre)		
Information supplémentaire	Valeurs limit	Valeurs limites indicatives			
		VME (Poussière)	1 mg/m3	FR VLE	
			(Cuivre)		
Information supplémentaire	Valeurs limit	Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE) (Poussière)	2 mg/m3 (Cuivre)	FR VLE	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 25.11.2022 3.0 23.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	7440-66-6	VME	7 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME (Fraction alvéolaire)	3,5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
cuivre	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	137 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	273 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1 mg/m3
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	137 mg/kg
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	273 mg/kg
	Consommateu rs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,041 mg/kg
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/m3
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateu rs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
cuivre	Eau douce	0,0078 mg/l
	Eau de mer	0,0052 mg/l
	STP	0,230 mg/l
	Sédiment d'eau douce	87 mg/kg
	Sédiment marin	676 mg/kg
	Sol	65 mg/kg
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	Eau douce	0,0206 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 25.11.2022 3.0 23.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

Eau de mer	0,0061 mg/l
STP	0,100 mg/l
Sédiment d'eau douce	235,6 mg/kg
Sédiment marin	121 mg/kg
Sol	106,8 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Cuir

Remarques : Gants en cuir Le choix d'un gant approprié ne dépend pas

seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il

doit en être tenu compte. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection à manches longues

Chaussures de sécurité

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite

d'exposition est dépassée.

Respirateur avec un filtre à poussière

Filtre P1

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : granulés

Couleur : or

Odeur : inodore

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version 3.0

Date de révision: 23.11.2022

Numéro de la FDS: 102000029318

Date d'impression: 25.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

Seuil olfactif : Donnée non disponible

: substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau) pН

Point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Température d'incandescence. : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure

/ Limite d'inflammabilité

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / : Donnée non disponible

Limite d'inflammabilité

inférieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version 3.0

Date de révision: 23.11.2022

Numéro de la FDS: 102000029318

Date d'impression: 25.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

octanol/eau

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Temps d'écoulement : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Contact avec l'eau ou l'air

humide

: Ces informations ne sont pas disponibles.

Décomposition thermique : Ces informations ne sont pas disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version 3.0

Date de révision: 23.11.2022

Numéro de la FDS: 102000029318

Date d'impression: 25.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale :

Estimation de la toxicité aiguë: 768,73 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

cuivre:

Toxicité aiguë par voie orale

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,41 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

cuivre:

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

octadécylamine:

Evaluation: Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques: Irritation des yeux

Composants:

cuivre:

Résultat: Irritation des yeux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version 3.0

Date de révision: 23.11.2022

Numéro de la FDS: 102000029318

Date d'impression: 25.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

octadécylamine:

Evaluation: Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

octadécylamine:

Voies d'exposition: Ingestion

Organes cibles: Foie, Système digestif, Système immunitaire

Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

octadécylamine:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

cuivre:

Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version 3.0

Date de révision: 23.11.2022

Numéro de la FDS: 102000029318

Date d'impression: 25.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé):

Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

cuivre:

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique)

10

: 10

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique)

10

10

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé):

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

octadécylamine:

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique)

10

: 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version 3.0

Date de révision: 23.11.2022

Numéro de la FDS: 102000029318

Date d'impression: 25.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique)

10

10

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus...

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

cuivre:

Information écologique supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version 3.0

Date de révision: 23.11.2022

Numéro de la FDS: 102000029318

Date d'impression: 25.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des

déchets

: 12 01 04 - fines et poussières de métaux non ferreux

Le code européen des

déchets

10 03 21 - autres fines et poussières (y compris fines de

broyage de crasses) contenant des substances dangereuses

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

 ADR
 : UN 3077

 IMDG
 : UN 3077

 IATA
 : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Poudre de cuivre)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Copper metal powder)

IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Copper metal powder)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version 3.0

Date de révision: 23.11.2022

Numéro de la FDS: 102000029318

Date d'impression: 25.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADR
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90
danger

Étiquettes : 9 Code de restriction en : (-)

tunnels

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

Remarques : IMDG Code segregation group 7 - Heavy metals and their

salts

IATA (Cargo)

Instructions de : 956

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de : 956

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour : oui

l'environnement

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour : oui l'environnement

IATA (Cargo)

Dangereux pour : oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version 3.0

Date de révision: 23.11.2022

Numéro de la FDS: 102000029318

Date d'impression: 25.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Pour des conditionnements simples <=5L / 5 kg, ou des

combinaisons de conditionnements avec emballage intérieur <=5L / 5 kg net par emballage intérieur SV375 ADR, 2.10.2.7

IMDG-Code, A197 IATA-DGR peut être appliqué.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

Non applicable

(Article 59).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et

articles dangereux (Annexe XVII)

Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315
H318
Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 25.11.2022 3.0 23.11.2022 102000029318 Date de la première version publication de la FDS: Date d'impression: 25.11.2022

Date de la première version publiée:

08.03.2018

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS -Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement: OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ROTOSAFE 700 081 Or Riche

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impress 3.0 23.11.2022 102000029318 Date de la pres

Date d'impression: 25.11.2022 Date de la première version publiée:

08.03.2018

chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR